

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

7 août 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 7 août 2017, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel et Pierre Blouin.

Julie Pouliot a motivé son absence.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

Denyse Saint-Pierre, agente de développement, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-08-01

Il est proposé par **Lee Brazel**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2017

2017-08-02

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du 3 et du 10 juillet 2017, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen s'informe s'il peut obtenir un certificat de conformité pour son champ d'épuration. Le maire s'engage à vérifier s'il y a possibilité d'émettre une validation.

Un autre citoyen veut dénoncer le fait que certaines personnes ont installé des fosses sans faire de champ d'épuration.

Un autre citoyen s'informe sur les tarifs chargés aux citoyens n'ayant pas de fosse.

5. DEMANDES DE CITOYENS

5.1 Restigouche

On ne donne pas suite à cette demande.

5.2 La Méridienne

2017-08-03

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de proclamer Saint-Isidore-de-Clifton, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉEⁱ

5.3 Ville de Cookshire-Eaton

2017-08-04

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton organise une activité « Portes-Ouvertes » afin de permettre aux employeurs et aux organismes de la région du Haut-Saint-François de faire connaître leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a sur son territoire plusieurs entreprises en pénurie de main-d'œuvre;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU :

de participer à l'activité « Portes-Ouvertes » organisée par la Ville de Cookshire-Eaton les 22 et 23 septembre 2017, en réservant un kiosque pour un montant de 1000 \$ (avant taxes);

de mandater Denyse Saint-Pierre et Nadja Guay pour représenter la municipalité lors de cet événement;

d'offrir aux entreprises de Saint-Isidore-de-Clifton l'opportunité de présenter leurs activités soit par leur présence ou en fournissant des outils promotionnels à l'agente de développement;

ADOPTÉEⁱⁱ

5.4 Chambre de Commerce du HSF

2017-08-05

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU que la Municipalité paie la cotisation annuelle à la Chambre de Commerce du Haut-St-François au coût de 145 \$ (avant taxes).ⁱⁱⁱ

ADOPTÉE

5.5 Demande Coop Jardins de Victoria

2017-08-06

CONSIDÉRANT QUE Les Jardins de Victoria, coopérative de solidarité visent à développer des projets agricoles sur notre territoire, qui pourraient attirer des jeunes familles et générer des emplois et de l'activité économique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans le plan de développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Les Jardins de Victoria, coopérative de solidarité demande l'appui de la municipalité pour le dépôt d'un projet à la Caisse Desjardins des verts-Sommets de l'Estrie, dans le cadre du Fonds de 100 M \$ de Desjardins;

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton appuie la demande des Jardins de Victoria, coopérative de solidarité au Fonds de 100 M \$ de Desjardins;

QU'une lettre signée par le maire soit écrite pour confirmer cette appui.

ADOPTÉE^{iv}

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations

Les conseillers n'ont pas eu de représentations durant le mois de juillet.

6.2 Développement social et économique

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours. Elle nous annonce que les visites des Jardins et Potagers fleuris se feront les 14 et 15 août 2017.

6.2.1 Parade de Chartierville

La municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ne participera pas à la parade de Chartierville, par manque de temps et de bénévoles. Une lettre d'explications sera envoyée à la municipalité de Chartierville.^v

6.3 MRC

2017-08-07

CONSIDÉRANT QUE les municipalités nomment par résolution, un remplaçant en cas d'absence du maire à une séance ou un atelier de travail du conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que le maire et son remplaçant ne soient pas disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE Pierre Blouin, conseiller municipal, soit autorisé à participer, sans droit de vote, dans la situation exceptionnelle où le maire et son remplaçant sont dans l'incapacité de représenter leur municipalité aux instances de la MRC.

ADOPTÉE^{vi}

6.4 Embauche de la directrice générale

2017-08-08

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste en objet ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection, qui était composée du maire Yann Vallières, des conseillères Julie Pouliot et Audrey Turgeon et des conseillers Marc Bégin et Pierre Blouin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'embaucher Madame Annie-Claude Turgeon à titre de directrice adjointe à compter du 5 septembre 2017;

De la nommer au poste de directrice générale / secrétaire-trésorière à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail ;

De mandater le maire Yann Vallières à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail à venir.

ADOPTÉE

6.5 Équipe locale de développement

2017-08-09

CONSIDÉRANT QUE l'accès au FDT local 2016-2019 exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- Recommander au conseil municipal des projets en lien avec le plan local de la municipalité ainsi que les enjeux de développement du Haut-Saint-François;
- Servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens, les groupes d'action par enjeu du HSF et l'Équipe de Développement du HSF ;
- S'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification ;
- S'assurer de la mise à jour du plan local et de sa connexion avec les cinq enjeux territoriaux ;
- S'assurer de la réalisation du plan local ;

CONSIDÉRANT QUE cette équipe exige la présence d'au moins un élu municipal, un citoyen, la direction générale de la municipalité ou, le cas échéant, de l'agent local de développement ;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de nommer Perry Bell, conseiller, Marc-Sylvain Pouliot, président de SICA, Nadja Guay, agente de développement local, membres de cette équipe.

ADOPTÉE^{vii}

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le directeur général commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 juillet 2017.

7.1.1 Colloque de zone ADMQ

2017-08-10

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'autoriser Gaétan Perron ou Annie-Claude Turgeon à participer au colloque régional de l'ADMQ le 14 septembre 2017 à Scotstown au coût de 90\$ et que les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur^{viii}.

ADOPTÉE

7.1.2 Budget OMH

2017-08-11

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU que la Municipalité adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore-de-Clifton tel que présenté qui fixe la contribution municipale à 7 333 \$ pour l'exercice 2017.^{ix}

ADOPTÉE

7.1.3 Départ à la retraite de G. Perron

2017-08-12

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général, Gaétan Perron déposée au conseil mentionne qu'il prend sa retraite le 31 décembre 2017;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accepter la démission et le départ à la retraite du directeur général, Gaétan Perron après 30 ans de bons et loyaux services.

ADOPTÉE

7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en juillet.

Un accident de voiture s'est produit à St-Malo et les communications ont été défailtantes.

7.2.1 Régie incendie

Le directeur informe que le projet de Régie incendie est à l'étude dans les municipalités concernées.

7.2.2 Équipements subventionnés

Le directeur mentionne au conseil d'un regroupement d'achat d'équipements pour des interventions hors route, admissible à une subvention sera effectué avec la MRC du Haut-Saint-François au mois de septembre.

7.3 Voirie

Le directeur général informe le conseil des investissements à faire dans les prochains mois

en voirie.

7.3.1 Entretien hivernal

Le directeur informe le conseil que le MTQ analysera au cours de l'hiver prochain, les possibilités de remanier les circuits de déneigement et de présenter une offre étant donné que le contrat avec la ville de Cookshire-Eaton prend fin au printemps 2018.

7.3.2 Appel d'offres abrasifs

2017-08-13

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 2000 tonnes de sable et le traitement antigel de la pile.^x

ADOPTÉE

7.3.3 Subvention du député

Le directeur général informe le conseil que l'aide financière accordée par le député pour l'amélioration du réseau routier municipal, est de 16 000 \$.

7.3.4 Niveleuse

2017-08-14

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse Champion 1990 de la municipalité nécessite des réparations importantes;

CONSIDÉRANT les deux niveleuses présentées par le Mario Gadbois de l'entreprise Fontaine-Gadbois;

Il est proposé par ***Lee Brazel***

ET RÉSOLU

D'acheter la niveleuse de marque John Deere 2008 de l'entreprise Fontaine-Gadbois, au prix de 86 950 \$ (avant taxes)

De financer cet équipement sur 3 ans à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

7.3.5 Panneau indicateur Rue Principale

Le directeur général informe le conseil que le ministère des transports n'autorise pas la municipalité à remettre le panneau indicateur qui était situé sur la Rue Principale, car il contrevient à la *Loi sur la publicité le long des routes, LRQ chapitre 44*, en matière de publicité commerciale.

7.4 Environnement

7.4.1 PIQM et TECQ

Le directeur présente au conseil le procès-verbal de la rencontre qui a eu lieu avec la firme SM, le 6 juillet dernier.

7.4.2 Compostage

2017-08-15

CONSIDÉRANT QUE le tarif des matières résiduelles résidentielles acheminées chez

Valoris augmente de 45\$ la tonne dès le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ne semblent pas suffisamment faire de compostage domestique de façon individuelle;

CONSIDÉRANT la suggestion du Groupe SM d'installer un conteneur de transition au lieu d'une plate-forme de compostage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE des démarches soient entreprises pour diminuer l'apport de déchets au site d'enfouissement :

en mettant en place une troisième voie une collecte de matières organiques en fournissant aux citoyens un bac à cet effet;

en sensibilisant les citoyens à l'importance de faire du compost;

en installant un conteneur pour faire transiter les matières compostables avant de les envoyer au site de compostage de Bury.

ADOPTÉE

7.4.3 UMQ - Achats bacs roulants

2017-08-16

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants aérés de 120 litres dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 120 litres nécessaires aux activités de la Municipalité pour les années 2018 et 2019;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-20182019, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE^{xi}

7.5 Programme de soutien à des projets de garde

2017-08-17

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.

ATTENDU QUE Saint-Isidore-de-Clifton a réalisé(e) un projet pendant la relâche scolaire 2017 ou la période estivale 2017, ou encore ces deux périodes dans le cadre du Programme;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Yann Vallières à signer au nom de Nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton le Rapport final dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.6 Tournoi El-Toon

2017-08-18

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de payer la balance des frais pour les feux d'artifice présentés à la fin du tournoi annuel de balle El-Toon.

ADOPTÉE

8 RÈGLEMENT

8.1 Présentation r2017-111

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition du public et le secrétaire-trésorier présente le projet de règlement 2017-111 concernant la rémunération du personnel électoral.

8.2 Avis de motion r2017-111

Le conseiller **Pierre Blouin** donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement 2017-108 intitulé « Règlement 2017-111 modifiant le règlement 2017-108 sur la rémunération du personnel électoral ».

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2017-08-19

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 235 020,89 \$ en référence aux chèques nos 201700460 à 201700545 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 59 106,11 \$.^{xii} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 46 344,72 \$.

ADOPTÉE

10. CORRESPONDANCE

2017-08-20

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

11. DIVERS

Le maire tient à remercier Madame Saint-Pierre pour ses années de services. Marc Bégin invite l'assemblée à l'événement du 19 août à St-Mathias

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Un citoyen manifeste son désaccord concernant la collecte de compostage.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2017-08-21

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

De clore la présente séance à 21h35, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

i	Résolution envoyée 2017-08-09 par courriel à Anne-Josée Péloquin
ii	Résolution annulée en septembre 2017
iii	Chèque posté le 8 août 2017
iv	Lettre envoyée le 10 août
v	Lettre envoyée le 8 août
vi	Résolution envoyée à Martin Maltais 8 août
vii	Résolution envoyée à Jerry Espada 2017-08-09 par courriel
viii	Inscription et chèque envoyés le 10 août
ix	Résolution postée le 2017-08-09 à Sylviane Marchand
x	Envoi Appel d'offres 2017-08-14
xi	Documents expédiés à mgagnier@umq.qc.ca le 2017-08-09
xii	Chèques postés le 2017-07-04